

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN254

AMENDEMENT

présenté par

M. Giletti, M. Boccaletti, M. Limongi, M. Sabatou, M. Tonussi, M. Monnier, Mme Colombier,
Mme Rimbert, Mme Martinez, M. Gonzalez, Mme Lechon, Mme Lavalette, M. Jacobelli et
Mme Florence Goulet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« Cet effort s'accompagne d'un renforcement du format de la flotte, avec l'acquisition de 10 Rafale Marine supplémentaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le format actuel de la flotte de Rafale Marine apparaît insuffisant au regard des exigences opérationnelles croissantes pesant sur l'aéronavale, en particulier dans le cadre de la permanence du groupe aéronaval et de la contribution à la dissuasion nucléaire aéroportée. La disponibilité limitée des appareils pèse directement sur l'activité des pilotes, dont le volume d'heures de vol demeure contraint, alors que les standards de l'OTAN fixent un objectif de 180 heures annuelles pour garantir un niveau optimal de préparation opérationnelle.